BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:
ROBAIX-TOURCOING: Trois mois,
12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE: Trois
mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.;
Un an, 51 fr. — Labouncment
continue, sauf avis contraire.

Annonces; 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes - On tralie à forfatt.

JURNALDE

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON RECOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, PAX bu-reaux du journal, rue Main, 1; A Lille, ches M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussee; A Paris, ches MM. Havas, Laffite-Builler, & Cie place de la Bourse, S; A Bruxeles, à l'Office de Publicité, rue de la

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

Neures de départ des trains : Roubaix à Eille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouseron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22. 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 440, 5 20, 6 55, 7 55, 40 05, 11 15 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 88, 9 41, 1128, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 Mouseron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 92, 9 0

BOURSE DE PARIS DU 13 JANVIER

A MICH	58 15
4 1/差	84 15
WHEN BERNER BREEFE	93 50
Exprent 1871	93 50
DU 14 JANVIER	
3 0/9	58 35
- 1/2	84 70
Management 257 (5 0/0)	93 45
Emprunt 1871	93 40

ROUBAIX, 14 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Si les conservateurs montrent généralement une regrettable apathie, les révolutionnaires, eux, ne s'endorment pag, et aucun souci, aucun travail, aucun soin de leurs affaires privées ne les empêche de s'occuper des affaires publiques; ce qui n'est guère étonnant, du reste, quand on sait que, beaucoup d'entre eux ayant fait de la politique leur carrière, les affaires publiques sont par cela même devenues leurs affaires pri-

Ainsi nous apprenons, par la République française, qu'il y a dans la Haute-Saône un comité permanent qui, sous le nom de comité d'initiative de l'Union républicaine du département, s'occupe dès à présent des élections qui pourront avoir lieu prochainement, et publie un « réglement pour le futur comité électoral.

La Commission constitutionnelle s'est réunie hier pour recevoir communication des vues du Gouvernement sur la

loi électorale politique. C'est M. le duc de Broglie qui s'est chargé de ce soin. Il a d'abord demandé une prompte solution, le Gouvernement voulant faire avant le mois d'avril, une loi électorale municipale, laquelle doit nécessairement être mise en harmonie avec l'électorat politique.

M. le vice-président du Conseil a commence par reconnaître l'insuffisance de la législation actuelle pour réfréner le radicalisme. Il a aussi reconnu que, sous ce régime, l'électorat manquait des garanties de moralité et de sincérité. L'urgence d'une réforme a été également reconnue par lui.

Nous sommes surtout frappés de la raison que M. le vice-president du Conseil à donné à cette urgence : Une loi municipale a-t-il dit doit être votée avant le mois d'avril. - Il faut à tous prix que la loi électorale politique soit faite avant la loi municipale, pour maintenir l'unité dans notre système électoral.

La commission constitutionnelle doit donc, ou évoquer l'œuvre de la commission de décentralisation, ou bien la gagner de vitesse.

Ainsi, au mois d'avril prochain notre réforme électorale sera complète.

Passant ensuite aux détails pratiques du système qui a l'approbation du pou-voir, M. le duc de Broglie a déclaré qu'il porterait volontiers à 25 ans l'âge de l'électorat, qu'il admettrait trois ans de domicile, pourvu que ce dernier put être constaté d'une manière plus rigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les moyens de contrôle que le gou-

vernement recommande avec le plus d'insistance sont : L'inscription sur les registres de l'une des quatre contributions directes, ou la production de quittances de loyers.

M. de Broglie reconnaît sans peine que tous les suffrages sont lein d'aveir une égale importance intellectuelle ou morale. Toutefois, il n'oserait pas entrer en lutte avec l'antipathie que l'opinion semble ressentir pour la représentation des intérèts.

Quant au mode de votation, le gouvernement reconnaît les abus du scrutin de liste. - Il n'irait cependant pas jusqu'au vote individuel, mais consentirait à subdiviser les circonscriptions électorales de manière à ce que chacune ne portât que 2 ou 3 noms.

Le pouvoir admet la nécessité d'une seconde Chambre et consent à ce que. pour celle-ci, on renonce absolument à la loi du nombre. - Là, un corps électoral sui generis ferait une large part aux intérèts.

L'Assemblée a commencé hier la discussion générale de la loi sur les maires; elle la poursuit aujourd'hui.

Une dépêche télégraphique de Strasbourg, que nous avons reproduite hier. annonce-et le Journal d'Alsace du 13 le confirme - qu'une grande réunion d'ouvriers a cu lieu dans la journée du 12, à l'hôtel de l'Qurs-Noir de cette ville, et que le nom du socialiste prussien Bebel y a été acclamé comme celui du candidat que les ouvriers alsaciens devront nommer au Parlement alle-

Le nom de M. Bergmann, leur com-patriote, celui surtout de M. Lauth, ancien maire de Strasbourg, ont été écartés. Ce qu'il faut à ces ouvriers pour les représenter, ce n'est pas, dit la Patrie, un Alsacien, un adversaire plus ou moins convaincu de la Prusse, c'est, paraît-il, un membre de l'Internationale!

Nous renonçons à en dire plus long : il est trop facile de tirer l'enseignement qui se dégage de ce triste incident.

L'Union fait suivre de ces très-judicieuses réflexions la lettre de l'ex-impératrice Eugénie à Mgr l'évêque de Troves.

Nous ne sommes pas juges des raisons de conscience d'un évêque, et quand il s'agit d'un évêque aussi vénérable que Mgr Ravinet, nous sommes assurés que sa conduite d'évêque est au-dessus de la plainte d'une impératrice qui lui rappelle son serment, comme si elle était sur le trône.

C'est ici un signe, entre mille autres, de confusion où nous sommes.

Quant aux prières réclamées de ce tou, il est à croire qu'elles ont été remplacées par d'autres moins bruyantes, et Mgr Ravinet nous est assez connu pour que nous ayons droit d'attester que celles-là n'auront pas manqué à « celui qui n'est plus »; mais ce ne sont pas celles que l'on sollicite avec le plus de piété.

LETTRE DE PARIS (Correspondance particulière du Journal de Roubain.)

Paris, 13 janvier. La joie des thiéristes et des radicaux après le vote du 8 janvier prouve combien il im-

portait de réparer les fautes de cette journée et de reconstituer l'accord de toutes les fractions conservatrices et de celles-c; avec le gouvernement. Cet heureux résultat a été obtenu; il faut le consolider et ne plus re-tomber dans les négligences qui peuvent avoir des conséquences si fatales pour nos

M. Audren Kerdrel a obtenu beaucoup de succès par l'élévation et la fermeté de son langage, par la précision avec laquelle il a démontré la nécessité de l'union dans la majorité et, pour les ministres l'obligation de ne pas trop facilement déserter leur poste. Les interruptions inconvenantes de la gauche ont constaté combien la parole de M. de

Kerdrel portait juste.
Tout le monde, même parmi les adversaires de M. le duc de Broglie, reconnaît qu'il a fait preuve d'une grande habileté et a beaucoup contribué au succès de la jour-née. Des journaux et des correspondances avaient prétendu que le vice-président du Conseil devait, pour rallier des voix dans le centre gauche, faire des déclarations fa-vorables à la République. Loin de là, M. le duc de Broglie, en réponse à M. Ernest Picard qui a mis le vice-président du Conseil en demeure de proclamer la République, a évité au contraire avec soin d'en prononcer même le nom, ajoutant que les sept ans de pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon exercent dans les conditions actuelles, suis'exercent dans les conditions actuelles, sui-vant le texte même de la loi, et sons la réserve des modifications qu'y peuvent apporter les lois constitutionnelles. Il importe de ne pas oublier ce texte de la loi qui fixe le véritable caractère du septennat et n'ent fait, comme l'a déclaré M. le duc de Broglie, qu'une nouvelle trève des partis. Le terrain légal reste donc libre pour le rétablissement de la monarchie

de la monarchie. Les gauches se se sont vivement indignées des rires par lesquels les membres de la droite ont accueilli les noms des signataires de la demande de scrutin secret. Ces noms, ceux de MM Léon de Malllevile, Louis La Caze, Christophle, de Pressenssé, de Salvandy, Calmon, indiquaient trop clairement une manœuvre dirigée par M. Thiers; mais quand le nom de M. Barthélemy St-Hilaire été prononcé, oh! alors les membres de la droite n'ont pu y tenir et des exclamations prolongées ont retentit sur tous les bancs de ce côté de l'Assemblée. Il n'y avait là rien de personnellement injurieux pour le tra-ducteur d'Aristote, comme l'a prétendu M. Eugène Pelletau; mais les membres de la majorité se sont indignés de voir les com-pères de M. Thiers renouveler les ténèbres du scrutin secret, scrutin qui, comme l'a dit M. de Kerdrel, est heureusement bien rare dans cette Assemblée, où habituellement on a le courage de ses votes et de sa responsa-bilité. Notez que dans le scrutin public sur l'ordre du jour motivé par M. de Kerdrel, M. Thiers s'est abtenu de voter.

Parmi les membres de l'extrême droite, MM. Dahirel, le marquis de Franclieu et le général Du Temple sont les seuls qui aient

voté avec la gauche.

M. Raoul-Duval, pendant cette séauce, a donné le triste spectacle d'un grand af-faissement intellectuel. Cet honorable député, qui avait fait mieux espérer de son bon sens et de son talent, parait tout à fait dévoyé. L'impression qu'il a produite, hier, a été très pénible pour tous ses collègues.

n'est pas douteux que la même majorité qui a donné le vote de confiance se retrouvera pour le projet de loi sur les maires. Les préfets ont déjà fait leur travail pour le rem-

placement des maires radicaux.

P. S. — La commission des lois constitutionnelles a tenu aujourd'hoi une trè-importante séance, M. le duc de Broglie a exposé l'opinion du gouvernement sur la

loi électorale ! Il demande 25 ans d'age, 3 années de domicile constatées par l'inscription sur le rôle des contributions directes; suppression du scrutin de liste et vote par arrondissement.

La représentation des intérêts dans la

seconde chambre.

Le gouvernement voudrait que les lois constitutionnelles fussent votées pour la fin de cette année.

Les spéculateurs à la baisse ont répandu aujourd'hui à la Bourse le bruit que le gou-vernement Italien voyait avec déplaisir le maintien de M.le duc de Broglie au pouvoir et qu'une guerre était imminente avec la France. Ce sont de pures niaiseries. Il n'y a rien de changé dans les relations entre les deux pays.

DE SAINT-CHÉRON.

A propos de la loi sur les maires, qui est inscrite en tête de l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous tenons d'un honorable représentant que, quoi qu'en disent les radicaux, cette loi, qu'ils qualifient « de loi d'excep-tion. » sera parfaitement accueillie par ceux qu'elle regarde plus particulièrement.

Ainsi, pour ne citer qu'un seul fait, nous avons eu sous les yeux différentes lettres de maires radicaux du département de la Haute-Saône, adressées à l'un de leurs députés, dans lesquelles se trouve cette phrase: « Nous attendons cette loi avec d'autant plus d'impatience que, souvent, nos électeurs nous poussent, nous forcent à faire des choses que nous ne ferions cer tainement pas si, investis de nos fonctions

» par le pouvoir, nous n'avions pas à crain-» dre une non-réélection. » On peut s'assurer, par cette citation, combien cette loi est urgente.

Le Syndicat du commerce de Paris a demandé une entrevue à M. Magne pour lui présenter des observations au sujet de l'impôt sur les effets de commerce.

LE NOUVEAU PORT DE BOULOGNE. - Les journaux de Boulogue-sur-Mer, annoncent que les enquêtes pour l'établissement d'un nouveau port en eau profonde à l'Ouest de Boulogne par les soins d'une société financière anglo-française sont terminées. Le pro-jet va être soumis au conseil d'Etat à très bref délai, de manière à pouvoir être pré-senté à l'Assemblée nationale dans le cours de la session actuelle. La société anglo-fran-çaise se plaçant au point de vue de l'insuffisance notoire du port existant, demande à y faire à ses frais les améliorations réclamées par l'extension rapide et continue qu'a prise dans ces derniers temps la navigation à vapeur du passage du détroit comme celle du commerce. Elle ne demande à l'Etat ni subvention ni garantie d'intérêts. Elle lui offre enfin, entr'autres garanties, au point de vue des capitaux engagés dans l'entreprise, le concours financier de deux grandes compagnies de chemins de fer anglais intéressées directement à la création immédiate du nouveau port.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET Séance du mardi 13 janvier

Peu de monde dans les tribunes. La salle des séances est à peu près vide quand M. Buffet monte au fauteuil, à deux

heures vingt-cinq minutes.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté après deux ou trois observations.

Plusieurs honorables déposent des projets

de loi d'intérêt local.

M. Tirand présente un projet de loi ten-dant à modifier l'article 54 du réglement intérieur de l'Assemblée, relatif au scrutin secret.

Il proteste contre l'interprétation donnée, hier, à la demande de scrutin secret de-mandé par la gauche. C'était une demande nécessaire. (Bruit. — Tumulte:)
M. DE DAMPIERRE donne son adhésion au

projet de M. Tirard; mais il ne croit pas que ce soit urgent, et il demande le renvoi à la commission d'initiative.

Cris: Aux voix! aux voix!

M. DE TILLANCOURT ne voudrait pas de scrutin secret et réclame un scrutin public

à la tribune, avec appel nominal.

L'urgence de la proposition de M. Tirard,
mise aux voix par M. le président étant
douteuse après deux contre-épreuves, on procède au vote par scrutin.

M. le président proclame le résultat qui est de 678 votants. Pour 316, contre 362. L'Assemblée passe à la discussion du pro-

jet de loi sur la nomination des maires. M. Louis Blanc combat le projet, qui provoquera selon lui un vif mécontente-

L'orateur s'attache à démontrer que les maires en général ont fait leur devoir.

Il ajoute que le remède serait dispropotionné au mal.

M. Louis Blanc rend hommage à M. de Franclieu, qui, suivant l'orateur, est de-meuré fidèle à lui-même. L'orateur déclare que le projet introduira

dans la loi la révolution en permanence.
Il ajoute qu'elle fera du mal au gouver-

nement et au pays.
L'orateur énumère les dangers présente la centralisation administrative à outrance.

M. LOUIS BLANC termine en disant que la loi qu'on propose de voter porterait un coup funcste à l'amour de la liberté, de l'ordre et de la patrie. (Applaudissements a

gauche et au centre.) M. LE MARQUIS DE VALFONS combat l'opinion de M. Louis Blanc.

Il s'attache à démontrer que le projet n'op-prime pas, mais protège l'indépendance communale.

L'orateur ajoute que le maire nommé par le gouvernement ne sera pas l'homme d'un parti, mais sera placé au-dessus de les partis et ne sera que l'homme de

M. LE MARQUIS DE VALFONS conclut en déclarant que le péril social existe.

M. CHRISTOPHLE combat le projet.

Il s'attache à démontrer qu'à toutes les époques, et en particulier en 1871, la question a été résolue dans le sens des frauchises

municipales.
L'orateur reproche au gouvernement de n'avoir jamais voulu communiquer les dossiers des maires révoqués ou suspendues.

Il s'attache à prouver que les mesures prises contre les magistrats municipaux depuis e 24 mai n'étaient pas motivés.

M. Christophle ajoute que l'on veut reconstituer la candidature officielle et que le gouvernement actuel est l'alliance de tous les partis contre la République.

L'orateur termine en adjurant M. le duc de Broglie d'être fidèle à ses opinions libérales antérieures, et en exprimant le regret que le ministère ne se soit pas retiré hier. Applaudissements à gauche).

M. BARAGNON, sous-secrétaire d'Etat, monte à la tribune.

M. BARAGNON répond longuement aux attaques contre le projet dont il prouve la nécessité immédiate.

L'ordre est à ce prix. La discussion générale continuera demain

LE SERMENT SOUVENIRS D'UN MÉDECIN MILITAIRE

NOUVELLE

Lorsque je me trouve en compagnie d'un de mes anciens camarades qui ont fait avec moi les campagnes du premier empire, je remarque presque toujours que ses récits, embellis par le prestige de l'éloignement, revêtent des couleurs séduisantes qui travestissent étrangement la vérité

Ils ressemblent aux tableaux de Ca-sanova et de Van der Meulen, dans lesquels les luttes les plus meurtrières ont un aspect attrayant. Les morts tombent avec une correction académique, les blessures n'ont rien de choquant pour le regard, la mise en scène est charmante, et l'on serait tenté d'envier plutôt que de plaindre ceux qui vont d'un pas si allègre là où les guide le son du clai-

Pour mon compte je n'ai jamais pu comprendre cette insouciante philosophie de la guerre; je sais admirer les traits d'héroïsme qu'elle provoque, mais je ne suis ni enivré ni ébloui. En reportant ma pensée vers des temps qui sont

Feuilleten du Journal de Roubaix | bien loin de moi, j'y trouve des souve- | Cyr. La guerre avait pris un caractère | sa présence ; la veille encore quelques | françaises ne s'y étaient jamais avenles autres d'un cœur indifférent et le-

> C'est qu'aussi je n'ai jamais pris part aux horreurs de la lutte, et que, témoin, non acteur dans le drame, je n'ai jamais eu ma part de cette ivresse exaltée qui en dissimule la laideur. Chirurgien militaire, chargé des raccommodages, comme le disaient assez dédaigneusement les officiers, je m'efforçais de soulager les souffrances dont j'étais témoin, et je trouvais dans la reconnaissance de ceux auxquels il m'était donné de venir en aide, des satisfactions qui adoucissaient les douloureuses épreuves du métier; je m'applaudissais de n'être pas obligé de m'associer aux haines nationales; je prodiguais indistinctement mes soms aux vainqueurs et aux vaincus, aux amis et aux ennemis.

> Cette sollicitude pour toutes les misères qu'il peut soulager, rentre dans les attributions du médecin militaire; cependant les adversaires auxquels elle s'appliquait m'ont bien des fois prouvé qu'ils étaient sensibles à des procédés commandés par l'humanité; dans plusieurs circonstances j'ai dû à ces senti-ments de gratitude d'échapper à de graves embarras et même à de terribles dangers; c'est surtout en Espagne que i'en ai fait l'epreuve.

Jo faisais partie en 1810 du corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-

nire de joie et des souvenirs douloureux, d'acharnement inouï ; le siège de Sara- uns de nos hommes avait élé massacrés sse n'était qu'un des épisodes de cette lutte sans merci dans laquelle le courage de nos soldats devait s'user contre l'opiniatreté d'un peuple décidé à verser la dernière goutte de son sang pour le maintien de son indépendance.

Ce n'était pas cependant dans les siéges et les batailles rangées que nous perdions le plus de monde, mais dans les petits engagements, dans les embuscades qui attendaient nos soldats aux détours de toutes les routes, à l'entrée de chaque ravin. Coups de poignard, pièges de guérillas, repas empoisonnés, maisons qui s'écroulaient sur les malheureux auxquels elles avaient offert un abri: c'était là des histoires journalières sur lesquelles nos troupes étaient blasées, soit par expérience personnelle. soit par les longues causeries du bi-vouac. Nous étions à peine maîtres du sol sur lequel nous posions les pieds; nos régiments fondaient en détail, décimés par l'escopette et le stylet.

Un jour je reçus l'ordre de me tenir prêt pour partir avec une colonne que 'on dirigeait vers le village Santa-Lucia, situé au plus épais des monta-gnes qui hérissent le bassin supérieur de l'Ebre.

Le fameux chef de bande Calouya, qui avait fait un mal horrible aux français s'y trouvait, un avis sur en avait informé notre colonel; l'audace in-crovable des guérilleres sen blaitattester

à une portée de fasil de la ville où nous tenions garnison. Il s'agissait d'assaillir à l'improviste nos ennemis dans leur repaire; les mesures étaient bien prises, les instructions portaient qu'il ne fallait pas faire de quartier; un exemple était nécessaire, celui-ci devait ètre impitoyable.

Des exemples, nous en avions fait beaucoup déjà, à quoi avaient-ils abouti? A joindre une nouvelle série de représailles aux représailles déjà exercées, à communiquer à la guerre ces habitudes de férocité qui reportaient les envahisseurs et les Espagnols vers les époques de barbarie. l'our mon compte j'étais convaincu qu'après avoir fait l'insigne folie d'entrer dans la péninsule, nous aurions dù adopter une autre méthode, mais je n'avais pas de conseils à donner, je n'avais qu'à obéir.

Nous partimes aux premières lueurs du jour sous la conduite du commandant Burdelot, vieux soldat familiarisé avec la guerre de montagnes, qui se vantait, non sans apparence de raison, que les ruses de l'ennemi ne pouvaient le prendre au dépourvu. Il avait perdu beaucoup d'hommes de son bataillon dans les dernières escarmouches, aussi était-il bien décidé ainsi que les siens à exécuter en conscience ses farouches instruc-

Le village natal de Calouya était situé au milieu des montagnes; les troupes

turées. Quand, après avoir franchi une lieue environ di plaine, nous nous trouvâmes au pied des premiers massifs, on delibéra sur la route qu'il fallait suivre; il s'agissait de surprendre les Espagnols et de tirer au plus court.

Mais comment se reconnaître au milieu de ce dédale de hauteurs que les pâtres seuls fréquentaient? Des gorges sans issue s'enfonçaient entre les rochers; des bruyères, des houx et des chênesliéges rabougris hérissaient la pente des montagnes; parfoiselles semblaient avoir été brisées en deux par une secousse volcanique et partagées par des crevasses dont le regard ne pouvait atteindre le fond. Rien ne peut donner l'idée de ces sites sauvages qui défient les efforts de l'homme pour les approprier à son usage.

Les indications qui nous svaient été données et que nous croyions très-précises, étaient impuissantes à nous guider. Heureusement nous aperçumes un berger qui faisait paître ses chèvres sur les flancs du premier massif où elles broutaient l'herbe maigre surguissant entre les fentes des rochers.

Il psalmodiait un refrain monotone et paraissait à peine remarquer notre présence. Interpellé brusquement. il approcha, chapeau bas, avec l'attitude d'une profonde terreur.

« Connais-tu, lui dit le commandant, un sentier qui conduise d'ici au villege de Santa-Lucia? »